



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 10 mai 2012, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

8^{ème} séance

Séance du jeudi 10 mai 2012

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames, Messieurs, au nom du Bureau du Conseil nous vous souhaitons la bienvenue à cette 8^{ème} séance du Conseil communal de l'année 2011-2012.

Nos salutations vont à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi qu'aux représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos débats à la tribune ou derrière leur écran.

Nous saluons aussi Monsieur Widmer et son équipe de la société Sonomix qui filment nos débats, ainsi que Monsieur Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 65 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Françoise Christ, Danielle Ayer, Simone Szenyan-Reymond, Gisèle Martin, Gerarda Romano-Giorno, Véronique Bovey-Diagne et Elodie Joliat ainsi que MM. Pascal Montemari, Antonio Lepore, Lokaj Naïm, João-Batista Domingos, Jean-Pierre Leyvraz et Eugène Roscigno

Est absent: M. Jean-Daniel Roulier

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette huitième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu les interpellations suivantes:

- Une interpellation de M. Raymond Gauthier au sujet de la taxe au sac
- Une interpellation de M. Stéphane Montabert au sujet de la taxe au sac

Ces interpellations seront traitées prioritairement au point N° 14.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 mars 2012
3. Démission - Assermentations
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation des groupes Les Verts, Socialiste et Fourmi Rouge relative au "Projet CAP-35 aux tl : Vers une dégradation des conditions de travail et une baisse des prestations à la population ?".
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi et consorts relative à la gestion de l'eau à Renens.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2012-2013
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^{ème} vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
11. **Préavis intercommunal N° 14-2012** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie
M. Didier Vienet, Président-Rapporteur
12. **Préavis N° 15-2012** – Adoption du plan de quartier équivalant à un permis de construire P34 "La Croisée II"
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: Fourmi rouge
13. **Préavis N° 16-2012** – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Place de la Gare
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: UDC
14. Motions, postulats, interpellations.
15. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 mars 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 mars 2012.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mmes Charlet et Barreau pour leur excellent travail.

3. Démission - Assermentation

Mme la Présidente précise que seule une assermentation aura lieu ce soir.

Le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Mme Rose-Marie Matti du groupe POP Fourmi Rouge, je vais vous donner lecture de sa lettre de démission :

« A Madame la Présidente du Conseil communal,

Depuis maintenant plusieurs années je participe activement à la vie politique de notre Ville. J'ai pu apprendre à développer plusieurs aspects humains et techniques, qui m'ont fait cheminer. J'ai grandement apprécié ces années au cours desquelles j'ai travaillé avec des personnes extraordinaires dont plusieurs sont devenues de bons amis.

Des changements dans ma vie privée et professionnelle orientent mon futur dans une voie incompatible avec les responsabilités liées au rôle qui m'a été confié.

C'est donc avec regret que je vous remets ma démission en tant que conseillère communale. Celle-ci est effective immédiatement.

Je remercie chaque membre du Conseil et chaque citoyen de la confiance qu'il m'a accordée.

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux et Communaux, chers Collègues et Amis, recevez mes salutations respectueuses et mes vœux de réussite pour que Renens reste une Ville où il fait bon vivre.

Rose-Marie Matti »

Pour faire suite à cette démission c'est M. Roberto Arnedo qui figure sur la liste des "viennent ensuite" du groupe POP Fourmi rouge qui complètera ce groupe.

Le remplacement de M. Pascal Waeber du groupe PLR, se fera lors de la séance du Conseil du mois prochain.

M. Roberto Arnedo, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant le pupitre afin que nous puissions procéder à votre assermentation

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Roberto Arnedo de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

Serment:

**«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)**

Mme la Présidente rappelle aux divers groupes que le nom des personnes qui remplace les conseillers communaux démissionnaires doit être communiqué pour la séance du bureau qui précède l'assermentation.

4. Communications de la Présidence

❖ Résultat du second tour de l'élection au Conseil d'Etat du 1^{er} avril 2012

Résultats

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
7'945	2'367	2'366	9	41	2'325	29.78 %

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements					
	Les Verts	Vaud Libre	Libéraux	PSV	UDC	Radicaux
compacts	355	35	143	885	382	189
modifiés	36	8	10	66	12	14
sans dénom de parti	--	--	--	--	--	--
TOTAL	391	43	153	951	394	203

Résultats du Canton

Electeurs inscrits	Bulletins				Participation
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)	
397'569	141'621	1'088	1'393	140'228	35.62 %

Bulletins par liste						
No	Listes	Bulletins			Parts en %	
		Compacts	Modifiés	Total	des bulletins de parti	du total des bulletins
01	Les Verts	20'684	2'776	23'460	18.99 %	16.86 %
02	Vaud Libre	2'685	728	3'413	2.76 %	2.45 %
03	Libéraux	13'919	1'442	15'361	12.43 %	11.04 %
04	PSV	38'818	3'324	42'142	34.11 %	30.29 %
05	UDC	22'955	1'449	24'404	19.75 %	17.54 %
06	Radicaux	13'310	1'463	14'773	11.96 %	10.62 %
Total des bulletins de parti		112'371	11'182	123'553	100.00 %	88.80 %
Bull. sans dénomination			15'587	15'587		11.20 %
Total général des bulletins		112'371	26'769	139'140		100.00 %
Total (%)		80.76 %	19.24 %	100.00 %		

Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut
1	GORRITE Nuria	74'438	53.08 %	Elue
2	METRAUX Béatrice	73'325	52.29 %	Elue

3	LYON Anne-Catherine	70'165	50.04 %	Elue
4	VOIBLET Claude-Alain	62'480	44.56 %	Non Elu
5	GETAZ Emmanuel	12'485	8.90 %	Non Elu
	Voix Eparses	485	0.35 %	

❖ **Postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne**

Etant donné que la commission débattant du postulat « Soutenons la biodiversité à Renens » de Mmes Frei-Premet et Bovey Diagne s'est réunie au lendemain de la séance du bureau, ce point sera traité lors de notre prochain Conseil.

❖ **Sortie de législature**

Il a été déposé sur vos tables l'invitation pour la sortie de législature du 23 juin prochain. Cette journée qui se veut remplie de découvertes et de moments conviviaux nous emmènera à Vevey où nous aurons la chance d'être accueilli par des membres de la Municipalité, ainsi que divers responsables des lieux et projets que nous visiterons. Le bureau se réjouit déjà de partager cette journée avec vous.

D'avance nous vous remercions d'y faire bon accueil et de nous retourner les bulletins d'inscriptions d'ici au 15 juin 2012. Pour les personnes absentes ce soir, nous leur ferons parvenir cette invitation par courrier postal.

❖ **Paiement des jetons de présence**

La communication suivante s'adresse tout particulièrement aux Présidents des diverses commissions et commissions de préavis. Le délai pour la remise du décompte des jetons de présence est fixé au vendredi 8 juin à 17h00.

Ces décomptes doivent être remis à Mme la secrétaire. D'avance un grand merci pour nous, mais surtout pour les commissaires qui ont œuvré en cette seconde partie d'année et qui souhaitent toucher leurs jetons, passé ce délai du 8 juin le paiement de jeton sera reporté en décembre 2012.

❖ **Repas offert par la Municipalité**

Le 21 juin prochain aura lieu le dernier Conseil de cette 1^{ère} année de législature et comme chaque année la Municipalité invite les membres du Conseil au terme de la séance à un repas, sur vos tables ont été déposé des bulletins d'inscriptions, d'avance merci de vous inscrire et de le remettre au terme de cette séance à Madame la Secrétaire Madame Charlet.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note que le Conseil du mois de juin débutera à 19h00.

❖ **Animation sur la Place du Marché**

Le 28 avril 2012 a eu lieu l'ouverture des animations 2012 de la place du Marché en présence de la Municipalité ainsi que des membres du bureau.

❖ Séance d'information

Le 22 mai prochain, le Président du Grand Conseil invite les présidents des législatifs vaudois au Palais de Rumine. Madame Charlet et moi-même assisterons à cette soirée.

Cette année, le thème de cette rencontre de débats et d'échanges, se portera sur les commissions des finances et de gestion. Si vous avez des questions, remarques qui pourraient être abordées merci de me les transmettre ou à Madame Charlet.

❖ Festimixx et votations

Le week-end du 15,16 et 17 juin sera particulièrement chargé. En effet, Festimixx animera les journées et soirées du vendredi et samedi et le dimanche pour le bureau et quelques-uns d'entre vous ce sont les votations fédérales qui nous occuperont. Les personnes convoquées pour ces opérations recevront dans quelques jours un courrier.

❖ Vœux de bon rétablissement

Comme vous le savez tous, nos collègues et amis Messieurs Eugène Roscigno et Jean-Pierre Leyvraz ont subi de lourdes opérations chirurgicales, voici quelques nouvelles :

Monsieur Roscigno a pu sortir de l'hôpital, il est rentré à la maison mais doit encore se préserver des microbes, vous pouvez prendre de ses nouvelles soit par téléphone ou par mail.

Monsieur Jean-Pierre Leyvraz est également rentré chez lui après un séjour à l'hôpital. Il se remet gentiment et vous pouvez sans autre prendre de ses nouvelles par téléphone.

Nous leur souhaitons un bon rétablissement et nous nous réjouissons de les retrouver tout bientôt.

Des cartes circulent dans les rangs, merci de les signer et de les transmettre à vos voisins et de nous les remettre une fois qu'elles seront passées vers tout le monde.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Les conseillers ont avons reçu des communications écrites de la Municipalité, ainsi que des réponses à l'interpellation conjointe des groupes Les Verts, Socialiste et Fourmi Rouge, ainsi qu'une réponse à celle de Monsieur Alberto Mocchi.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications à transmettre.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité n'a pas d'autres communications que celles que vous avez reçues à vous faire, y compris celle reçue par écrit concernant l'intervention de Mme Rosana Joliat qui n'est pas à l'ordre du jour, parce qu'elle n'était pas formellement une interpellation, mais une question, à laquelle nous avons tenu à répondre complètement par écrit vu son importance.

Mme la Présidente, vous avez évoqué les festivités Festimixx des 15 et 16 juin. C'est important de rappeler ce week-end pour lequel le Conseil communal recevra encore un programme complet, comme d'ailleurs la population.

Nous aurons un mois de juin chargé puisque je me permets de rappeler, à l'attention des téléspectateurs également, le samedi 02 juin, journée durant laquelle sera présenté à Beaulieu le matin pour les conseillers communaux et l'après-midi à l'ensemble de la population le projet du programme de l'agglomération Lausanne-Morges, 2^{ème} génération. Le programme de 1^{ère} génération, dit le PLAM 07, (Gare de Renens et le tram) est en cours de projet, il avance.

Le PALM de 2^{ème} génération comprend des projets qui sont souvent intercommunaux. Une consultation publique aura également lieu dans les greffes communaux ainsi qu'au Service du Développement territoriale du Canton entre le 24 mai et le 08 juin 2012, aux heures d'ouverture de ces bureaux, en plus de ce samedi 02 juin. Que tous ceux qui sont intéressés et passionnés par ces questions urbanistiques soient les bienvenus.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Concernant les communiqués écrits de la Municipalité en page 2 - Observatoire de la sécurité- Place du Marché.

Dans ce texte il est dit que le diagnostic permettra d'intégrer les usagers dans la dynamique du changement. Mais qui doit être intégré ?

Or dans ce même texte, je m'aperçois que je suis dans la catégorie « des autres utilisateurs », terme à mon avis réducteur, alors que je vais régulièrement sur la Place du Marché, que ce soit le samedi matin ou en semaine sur une terrasse, entre autre. Je ne fais pas partie « des habitués ».

Mais ceux qui souillent cette place, ont un comportement déplacé, mobilisent les bancs publics et j'en passe, sont eux « les habitués ». C'est vrai qu'ils n'ont pas de souci à se faire, personne ne les dérange, si ce n'est le balayeur qui doit slalomer entre eux pour ramasser leurs déchets et comme le dit Mme Huguenin : la place est à tout le monde.

Lors de mon prochain repas au soleil, je pourrais faire un pique-nique avec mes amis sur un banc, s'il y en a un de libre, laisser nos déchets divers par terre et ainsi je deviendrai peut-être « une habituée ».

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Madame Forestier,

J'ai une fois déclaré, il y a fort longtemps, que les lieux publics appartenaient à tous. J'ai aussi déclaré dans la foulée que cela implique aussi de la part de tous les usagers que ces lieux doivent rester propres, qu'il ne doit pas y avoir d'incivilités mais du respect de l'ensemble des usagers. C'est une politique que nous poursuivons sur la Place du Marché et c'est cette même politique que défend l'Observatoire de la Sécurité

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Mesdames et Messieurs, Bonsoir,

Sur un autre sujet moins polémique, je tenais à remercier la Municipalité pour la réponse donnée à mon interpellation sur la consommation d'eau à Renens. J'ai trouvé beaucoup d'informations très intéressantes. J'ai vu que la Municipalité faisait déjà beaucoup et j'ai aussi vu qu'il y a d'autres choses qui pouvaient être faites éventuellement. Donc, c'est un sujet sur lequel nous risquons de parler encore à l'avenir. Merci

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Bonsoir chers collègues,

J'ai aussi lu cette réponse avec intérêt et je suis contente que l'on soit capable d'économiser l'eau bien que nous n'ayons pas encore les moyens de savoir exactement toutes les utilisations puisque l'on nous donne des moyennes.

Toutefois, il y a une économie qui me gêne, c'est l'économie sur les fontaines. Les éco-fontaines c'est bien joli mais quand j'ai soif, je dois aller m'acheter une bière à la Coop et cela ne me plait pas du tout. Je pense qu'il faut des fontaines où les gens puissent boire. On nous supprime les fontaines où l'on peut boire pour faire des économies d'eau. J'aimerais bien que le principe d'économie et le principe d'avoir des fontaines avec de l'eau potable utilisable par tous, pour boire aussi de l'eau sans toujours être obligés d'aller s'acheter une boisson dans un magasin, soit de vigueur. Merci

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Bonsoir Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Avant de répondre à Mme Suzanne Sisto-Zoller, je vais m'adresser à vous, chère Présidente, en vous disant que les deux premiers essais ont été posés aujourd'hui pour les ruchers urbains. La production de miel de Renens peut démarrer.

Concernant la question de Mme la Conseillère Suzanne Sisto-Zoller, effectivement la Commune de Renens s'est équipée d'éco-fontaines qui consistent à avoir un circuit d'eau. Toutefois chaque éco-fontaine est munie d'un robinet avec de l'eau potable où vous pouvez,

boire, vous pouvez remplir votre verre où désaltérer votre chien si besoin. Il y a à chaque fois un accompagnement d'eau potable avec toutes les fontaines.

Mme Suzanne Sisto-Zoller conteste ces dires.

Mme la Présidente

Je vous remercie de m'apprendre que les premiers essais ont été installés.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse écrite pour une simple question il est vrai mais dont la teneur avait son importance.

Mon intervention contenait entre autre le mot "fraude"; la loi a une interprétation juridique et le vocabulaire du commun des mortels en a une autre. Mais en finalité, l'important est d'avoir été entendu et que cette affaire ne soit pas restée sans suite. Maintenant il est évident que j'attends avec impatience, et j'espère vous aussi, l'analyse de M. le Préfet et de l'éventuelle suite donnée à cette affaire par le Canton afin que ce genre d'exercice ne se produise plus à l'avenir. Merci.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues,

Je reviens sur un sujet d'actualité : les terrasses publiques sur le territoire de la Ville de Renens.

Voici diverses questions :

- *Comment les directives communales délimitent-elles les emplacements des terrasses publiques ?*
- *Le(s) responsable(s) des établissements concernés respectent-ils les limites des terrasses ?*

En effet, il n'est pas rare de voir que le mobilier extérieur mis à disposition par les restaurateurs est souvent déplacé hors des limites consenties par les autorisations saisonnières ; cela implique forcément que les piétons se voient dans l'obligation de zigzaguer entre les tables, chaises et parasols, les voitures stationnées et les bancs, et ceci encore en faisant attention à la circulation routière.

- *Dans un deuxième temps de quelle manière la Municipalité entend-elle faire respecter les emplacements des terrasses ?*

Je vous remercie d'avance pour vos prochaines réponses qui nous l'espérons toutes et tous feront que le slogan « A Renens, il fait bon vivre » prenne toute sa signification !

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Madame la Présidente, Madame la Conseillère communale,

Il est vrai que l'année passée, les terrasses s'étaient mises en place de façon plus ou moins sauvage. Cette année, nous avons mis sur pied une directive et sommes en train de contacter chaque restaurateur pour faire appliquer cette directive.

Nous sommes entre deux tendances. L'une est effectivement d'ouvrir l'espace public et permettre cette convivialité dans nos espaces publics. L'autre d'assurer la sécurité et l'égalité de traitement entre les uns et les autres. Nous sommes au début d'une démarche.

Pratiquement, il s'agit d'une autorisation municipale qui sera visible sur le territoire par quelques petits coins de peinture grâce auxquels le restaurateur sait où est son espace potentiel et où il ne l'est pas. Par la suite cela sera le bien vivre ensemble qui permettra de la faire respecter. Nous contrôlerons chacun pour s'assurer qu'il n'y a pas de débordement et s'il y a lieu de s'en plaindre, nos bureaux sont ouverts. Toutefois, nous espérons que les restaurateurs s'en tiennent à ce qu'il a été convenu. Mais il est vrai que nous sommes au début d'une démarche et il faut que chacun s'habitue à ces règlements.

Mme Florence Widmer, PLR

Je vous remercie pour votre réponse. Ce qui me fait souci, c'est que, comme vous le dites, vous êtes au début d'une démarche et de ce fait venez de commencer à distribuer les règlements. Aujourd'hui même, donc cela ne doit même pas faire un mois qu'ils ont reçu ces règlements, de la rue de la Mèbre à la rue du Midi, il y a à peu près trois terrasses sur cinq qui débordaient. Je me réjouis donc de voir le futur.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous remercions la Municipalité et, à travers elle, la direction des TL pour leurs réponses aux questions soulevées par l'interpellation déposée conjointement par les groupes Les Verts, Socialiste et Fourmi Rouge. C'est au nom de ce dernier que je m'exprime.

Nous prenons acte de ces réponses, en particulier de la réduction de 14 à 9 du nombre de conducteurs réservistes à compter du mois de juillet prochain. Nous prenons également acte des garanties de la direction des TL quant au suivi de la mise en œuvre et à la prise de mesures correctrices afin d'éviter une détérioration de la situation de la clientèle et du personnel.

Ceci étant, il convient de relever que, selon les informations données par les TL eux-mêmes, une telle détérioration est prévisible. En effet, la direction s'est manifestement fondée sur le

taux annuel moyen d'utilisation de la réserve, qui équivaut à 60%, pour réduire de 14 à 9 le nombre de conducteurs de réserve. Or, l'utilisation effective de cette réserve varie fortement d'un jour à l'autre et d'une saison à l'autre (par exemple, en fonction d'épidémies telles que la grippe saisonnière). Donc, il est fort probable que cette réserve réduite ne permettra de pallier les absences que dans une moindre mesure par rapport à la situation actuelle.

En conclusion, si nous accueillons favorablement l'engagement de la Municipalité à suivre très attentivement l'évaluation des effets de cette mesure, nous resterons, pour notre part, extrêmement vigilants à ce que la qualité des prestations à la population soit garantie.

Merci pour votre attention.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Merci Madame la Présidente, bonsoir chers Collègues,

Le parti socialiste est d'accord avec les propos de la Fourmi rouge. Ayant eu des contacts avec le SEV, ils nous assurent que nullement les TL n'ont pris contact avec eux et même qu'ils rejettent leur enquête. Je tiens d'un représentant du SEV, qu'il faut relever que de plus en plus de conducteurs viennent travailler sans être en pleine forme, que la mise en place de mesures d'annonce d'absence dissuade certains de s'annoncer malade.

Il est faux de dire que des discussions ont été menées avec le SEV. Les TL estiment qu'il s'agit d'une affaire "interne" qui ne regarde pas le SEV, en tout cas pas pour le moment. Pas si sûr que les mesures de remplacement n'engendrent pas des désagréments, comme l'a dit M. Nicolas Freymond, pour les usagers, changement de bus et suppression de courses, cela dépend bien entendu du secteur (pleine ville ou périphérie).

Finalement, le seul point positif est que les TL reconnaissent enfin la responsabilité des conducteurs.

Merci de votre attention.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir chers collègues,

Je voulais juste souligner que dans "Sous la Loupe" il a été mentionné que le kiosque qui se trouvait près de la place de jeux pour enfants a été retiré et je m'en félicite. J'espère que ce genre de bêtises ne sera pas renouvelé. Merci

- **M. Roland Divorne, PLR**

Mesdames, Messieurs

Dans le communiqué N° 8 de la Municipalité, il y avait juste 6 lignes pour dire qu'elle avait accepté le concept de la taxe au sac... Nous savons oh combien ce sujet est brûlant, en outre les médias en ont abondamment parlé ces dernières semaines.

Pour rappel : L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a adopté en 1972, le principe péjoratif du pollueur-payeur, en tant que «principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution». Ce principe s'il était compréhensible, voir justifié dans les années septante, en plein boom économique et ne sachant comment traiter les déchets, pouvait s'avérer plausible.

Aujourd'hui en 2012, la situation n'est plus du tout la même. Le consommateur a évolué ainsi que les technologies des traitements des déchets. Maintenant les déchets sont devenus une matière première recyclable et valorisable dans toute la chaîne de traitement des déchets. De ce fait, on ne peut plus considérer le citoyen responsable, de pollueur-payeur, car il « produit » une matière première qui devient économiquement parlant valorisée, par exemple pour la production de chaleur.

En poussant la réflexion à l'extrême, moins de déchets équivaldrait à devoir acheter les dites matières premières à l'étranger pour produire et assurer le chauffage à distance de nos villes... Donc la collectivité a tout à gagner en collectant un maximum de déchets localement (ce qui est aussi un indicateur positif pour la santé de notre économie). De ce fait, il n'y a pas que du négatif dans les déchets et il est donc injuste de toujours culpabiliser le dernier maillon de la chaîne, le consommateur contribuable.

Pour revenir à nos moutons, si les 29 communes de l'Ouest doivent se mettre en règles avec la loi, pourquoi pas, mais il est faux de dire qu'elles sont toutes d'accord, principalement sur l'instauration d'une taxe sans rétrocession de l'impôt.

J'aimerais bien que l'on nous explique comment la redistribution se fera, en tenant compte des aspects sociaux, économiques et plus particulièrement écologiques...

Car comme je l'avais mentionné lors du dernier Conseil, il serait intolérable de classifier les « pollueurs » selon leurs revenus. Soyons clair, la taxe est juste ou mauvaise. La TVA qui est pourtant aussi une taxe injuste, tout le monde la paie, riche ou pauvre.

Je dois dire que je ne comprends pas la réponse de Madame la Syndique dans le PV du 29 mars, je cite « nous sommes en train de réfléchir comment ne pas nous retrouver avec une taxe qui ferait que des citoyens ayant peu de revenus et triant leurs déchets paient beaucoup plus, jusqu'à 5 ou 10 point d'impôts en valeur, et que d'autres qui ne trieraient pas, par une baisse d'impôt, y gagneraient ». Allez savoir si cela correspond à une valeur écologique.

Mesdames et Messieurs les conseillers, soyez vigilant sur ce projet car l'été venant, il est fort probable que la Municipalité (et la région) essaie de faire passer ce projet en catimini et que la taxe sans réduction d'impôts passe la rampe car devant être appliquée en janvier 2013. Il ne nous restera que les larmes pour pleurer devant un fort probable fait accompli.

Dès lors, nous devons vis-à-vis de nos concitoyens, nous préparer à lancer un référendum facultatif au cas où la Municipalité refuserait de baisser proportionnellement les impôts, ceci aussi bien à Renens que dans les autres communes.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

J'ai appris qu'il y avait deux interpellations annoncées sur le sujet, j'ai noté vos questions et vous propose d'attendre les interpellations. Si nous pouvons y répondre, nous y répondrons

lors de cette séance; dans le cas contraire, nous vous communiquerons nos réponses par écrit.

Toutefois, je peux déjà vous dire qu'au niveau de la Municipalité ce projet ne passera en tout cas pas en catimini puisque il nécessitera une modification des règlements des déchets devant faire l'objet d'un préavis. Ledit préavis, que vous aurez à la rentrée avec l'arrêté d'imposition, sera accompagné d'un plan de gestion des déchets. Pour le reste de vos questions attendons les interpellations et je tâcherai d'y répondre après.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Bonsoir chers collègues,

Je me réjouis de l'installation récente de la borne Internet gratuite au service de la Sécurité sociale. C'était l'objet d'un postulat que j'avais déposé il y a quelques années. J'ai compris qu'il y aura six mois de test, je me réjouis d'avance d'avoir les résultats de l'évaluation de l'utilisation de cette borne dans six mois. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente demande si la commission des finances à des communications à transmettre.

- **M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Autorisation d'une dépense urgente et exceptionnelle.

Lors de notre séance mensuelle du 27 mars, la Municipalité nous a demandé l'autorisation d'une dépense urgente et exceptionnelle, comme le prévoit l'art 43 de notre règlement.

Objet de l'autorisation:

Renens : Faire l'Administration communale de demain ensemble

Cette communication figure d'ailleurs dans les "communications de la Municipalité" que vous avez reçues.

Après quelques présentations, la commission a demandé de traiter cette autorisation dans une séance consacrée uniquement à cet objet.

Lors de la 2ème séance, la Municipalité nous informe que le projet était prévu mais a évolué et le montant budgétisé en 2012 est sous-estimé. Au budget, il était prévu une enquête de satisfaction et de modernisation pour un montant de CHF 50'000.-. Le nouveau projet, qui n'a plus rien à voir, comporte une notion de transversalité.

Ce projet est réalisé sous forme d'entretien boule-de-neige et dans un esprit où on observe ce qui a bien fonctionné et bien sûr ce qui l'a moins. Les premiers audités deviennent ensuite auditeurs et ainsi de suite et ceci de manière transversale ce qui veut dire qu'il serait possible que des jardiniers interviewent des éducatrices de la petite enfance, par exemple.

Selon la Municipalité, le but de cette démarche est de sortir la tête du guidon suite aux très nombreux investissements faits depuis 2006 et surtout à la surcharge de travail au sein de l'administration depuis cette époque. Très clairement, nous avons eu de la chance de n'avoir pas eu de burn-out ou de grosses casses au sein de notre administration communale.

Les membres de la COFIN en sont conscients et souhaitent tirer un coup-de-chapeau au personnel communal pour le travail effectué.

Par contre, les commissaires présents sont très divisés par rapport aux coûts de la démarche et aux résultats escomptés. Certains pensent que la gestion des ressources doit se faire avant de planifier les projets et non l'inverse.

Ce projet est budgétisé sur deux années: 2012 et 2013. La demande traitée par la COFIN n'est que pour 2012.

L'autorisation d'engager en 2012 une dépense extraordinaire et imprévisible se monte à CHF 56'000.- supplémentaire aux CHF 50'000.- déjà budgété pour un montant total de CHF 105'462.-.

Pour la suite de ce projet, un montant de CHF 46'000.- sera porté au budget 2013 et voté par le Conseil.

Il est à noter que la première partie se suffit à elle-même et que le Conseil n'est pas lié par la décision de la COFIN lors du vote du budget.

Au vote, la commission accepte l'autorisation d'une dépense urgente et exceptionnelle de CHF 56'000.-, soit CHF 50'000.- prévu au budget et le complément pour arriver à CHF 105'462.-, comme le prévoit l'art 43 de notre règlement.

Position de la Commission des finances sur les préavis déposés ce soir.

PRÉAVIS N° 15-2012

Adoption du plan de quartier équivalent à un permis de construire P34 "La Croisée II"

Ce préavis n'a pas d'incidences financières, la COFIN ne s'est donc pas prononcée.

PRÉAVIS N° 16-2012

Collecteur d'eaux usées et d'eaux claires-Place de la Gare

Le Plan des investissements prévoyait une dépense CHF 600'000.- alors que le total du préavis est à CHF 1'228'000.-.

La Commission des finances a estimé qu'elle n'avait pas assez d'éléments expliquant la forte augmentation entre le plan des investissements et le préavis et a demandé des renseignements hors séance.

Les explications données par le service "Urbanisme et Travaux" sont les suivantes:

- Dans le cadre du plan des investissements, il n'était tenu compte que du collecteur entre le bâtiment de la gare et le giratoire du 1^{er}-Août.
- Le collecteur en direction de Chavannes-près-Renens a été rajouté du fait de la modification de la place de la Gare en vue de l'arrivée de la ligne 25. Le coût est estimé à CHF 168'000.- TTC. (synergie des travaux et mise en commun de ressources afin de ne pas réaliser les travaux sous exploitation TL et lors des travaux de la passerelle)
- Le montant des travaux estimé lors du Plan Général d'Evacuation des Eaux usées (PGEE) (stade de l'avant-projet à plus ou moins 30%) était estimé à CHF 550'000.- TTC. Ce montant est une estimation grossière faite pour un collecteur simple, profondeur standard, sur la base de grille d'évaluation de coûts de projet similaires. Hors, pour ce collecteur, nous sommes en présence d'un terrain de qualité médiocre, en présence d'eau vers les 4,5 m. alors que nous creusons à 6 m. de profondeur, ce qui nécessite des mesures de protection des ouvriers plus importantes (pompage, blindage plus conséquent des fouilles).
- L'avant-projet du PGEE n'incluait pas le démontage du giratoire, le déplacement de certains luminaires, la complexité des éléments en sous-sol (trajet des collecteurs déplacés côté lac pour le futur plan de quartier), le projet gare, passerelle et le bassin de rétention des CFF. Les honoraires d'ingénieurs sont donc également calculés en conséquence ainsi que les divers et imprévus.

Tous ces éléments nous amène aujourd'hui au montant prévu dans ce préavis.

En fonction des réponses reçues, la COFIN souhaite que la commission ad-hoc étudie l'opportunité d'imputer éventuellement une partie des coûts concernant le bassin de rétention sur la rénovation de la Gare ou au moins à la charge des CFF. La Commission a décidé de ne pas se prononcer sans connaissance de ces éléments.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

- **Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire s'est penchée sur le préavis N° 15 déposé aujourd'hui et intitulé « Adoption d'un plan de quartier équivalent à un permis de construire P34 « La Croisée II ». En préambule, il semble important d'exprimer le soulagement et la joie de voir arriver ce préavis important pour le développement de notre Commune. Après l'épopée « Fly » comprenant l'explosion du bâtiment en 1994, les nombreuses démarches juridiques qui ont suivi, la démolition en 2007 et la dépollution du site, une autre histoire va enfin pouvoir commencer. Elle devrait permettre non seulement de combler le vide laissé après la démolition, mais aussi de développer l'offre en logements dans notre Commune et d'améliorer la cohérence du quartier.

Depuis sa création, la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire a été informée des différentes avancées du projet de la Croisée lors de ses séances régulières ainsi qu'à la séance publique de septembre dernier. Elle avait par ailleurs été chargée d'examiner le préavis N° 55-2008 de réponse au postulat de M. Siegrist intitulé « Aménagement du territoire Entrée de Renens – Plan de quartier P34 ». A cette occasion, les commissaires se réjouissaient de la volonté de la Municipalité d'avancer sur ce dossier, de privilégier une mixité dans les affectations (logements, commerces, bureaux, bâtiments publics) et de mettre l'accent sur un espace public convivial sur le site. A titre de rappel, je me permets de vous relire les vœux qui avaient été formulés à l'époque :

Vœux N° 1: *La Commission note avec satisfaction la possibilité de construire un bâtiment scolaire sur le site de la Croisée. Il encourage la Municipalité à poursuivre les négociations avec les propriétaires pour aller dans ce sens.*

Vœux N° 2 *La Commission appelle la Municipalité à proposer une modification du plan de quartier qui tienne compte de la morphologie urbaine des alentours. Les bâtiments qui seront créés sur ce site doivent s'insérer dans le cadre bâti existant, tant en termes de hauteur que de continuité architecturale.*

Vœux N° 3 *La Commission souhaite que la réflexion de réaménagement de ce secteur ne se limite pas aux parcelles concernées par le plan de quartier, mais prenne en compte le carrefour de la Croisée et les quartiers se trouvant sur ses abords.*

Il va de soi qu'il s'agira de rester attentif à ces éléments lors du traitement du préavis N° 15-2012. A ceci s'ajoutent plusieurs points qui ont été relevés à la lecture dudit préavis:

1) *Bien que les aspects liés au subventionnement des logements et au cautionnement de la construction seront abordés dans un futur préavis, il semble important qu'à ce stade déjà, la commission en charge du préavis obtienne des informations sur les mécanismes des subventionnements, les potentielles incidences financières du projet et les intentions de la Municipalité dans les discussions avec les différents acteurs.*

2) *En termes de mixité d'affectation, la volonté de lier du tertiaire, du public ou parapublic et du logement semble bien repris dans le projet présenté. Toutefois, il serait intéressant de savoir comment le chiffre de 75% (logement) et 15% (tertiaire) a été choisi. Par ailleurs, les termes « d'activités tertiaires non gênantes » devraient être explicités.*

3) *L'information concernant les exigences sur la protection contre le bruit est limitée dans le document que nous avons reçu. Cet aspect a été relevé par le Canton dans son rapport*

d'examen préalable. Les intentions de la Municipalité, ainsi que le calendrier pour la réalisation d'une étude acoustique complète, notamment pour les façades donnant sur l'avenue du 24-Janvier, devraient faire partie des informations données aux membres de la commission en charge du préavis N°15.

4) *Pour reprendre la thématique mise en évidence au 3^{ème} point des vœux du rapport de commission du préavis N° 55-2008, il est important que la réflexion ne se limite qu'aux parcelles concernées par le plan de quartier notamment sur les aspects de mobilité, d'offres commerciales et d'infrastructures publiques.*

En plus des différents éléments de détail relatifs au plan de quartier, ce sont ces points généraux que la CUAT souhaite voir traiter par la commission qui sera en charge du préavis N° 15-2012. A ce propos, en vue des différentes informations qu'a reçu notre commission concernant ce projet, de la vision globale qu'a pu développer les membres de la commission en termes urbanistiques et par soucis de continuité, les commissaires se mettent à disposition du Conseil communal pour traiter ce préavis. Nous reviendrons là-dessus au point 12 de l'ordre du jour.

Pour finir, afin de compléter les communications de la commission, je tiens à vous informer que durant les prochains mois, nous nous pencherons particulièrement sur le projet de sentier des Biondes, l'étude du PALM sur l'implantation des tours dans l'agglomération, ainsi que sur le projet Malley.

Merci pour votre attention.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

- **Mme Irina Krier, Présidente de la CARIC**

*Bonsoir Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

Je souhaite simplement vous tenir au courant des activités de la CARIC.

Suite à notre réunion très intéressante avec le Service de la Sécurité sociale, nous avons commencé à travailler avec un comparatif des différents réseaux d'accueil de jour des enfants dans l'Ouest Lausannois. Dès que ce comparatif sera disponible, nous vous le transmettrons afin de préparer les différentes informations qui sortiront cet été. Merci.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la CARIC.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Mme la Présidente rappelle que les membres des conseils intercommunaux devront impérativement rendre un rapport lors de la prochaine séance du Conseil conformément à l'art 40 lettre g du règlement du Conseil communal.

A ce propos, Mme la Présidente a adressé un courriel aux présidents de groupe avec l'extrait des commissions intercommunales et les membres.

10. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2012-2013

- a) du Président
- b) du 1^{er} vice-président
- c) du 2^{ème} vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe Fourmi Rouge.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

Au nom du groupe Fourmi Rouge, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Nicole Divorne, actuelle première vice-présidente du Conseil. Enseignante et mère de trois enfants, Madame Divorne siège au sein de notre Conseil depuis 2006 et participe assidûment aux séances du bureau depuis près de deux ans. Elle connaît ainsi intimement les rouages qui permettent à notre assemblée de fonctionner correctement, sinon bien. Ce n'est évidemment pas la seule de ses qualités, qui sont au contraire fort nombreuses. Mais comprenez bien que je m'en tiens ici aux qualités qui me semblent les plus importantes pour assumer la présidence de notre Conseil et dont notre groupe a grandement bénéficié, lorsque Nicole Divorne en était la présidente.

Extrêmement consciencieuse, Madame Divorne fait preuve d'une honnêteté et d'une rigueur sans faille. Elle est en outre dotée d'un sens de l'organisation tout à fait

redoutable. Notez que ça doit être nécessaire avec trois enfants à la maison, une activité professionnelle et un mari qui, comme elle, s'investit pour notre Commune et même pour notre Canton, désormais. Ajoutez à cela les qualités humaines inestimables que sont l'humilité, le respect, le tact et l'humour et vous obtiendrez un portrait fidèle à la personne qu'est Nicole Divorne.

Pour toutes ces raisons, le groupe Fourmi Rouge vous invite chaleureusement à élire Nicole Divorne à la présidence de notre Conseil. Merci pour votre attention.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Mme la Présidente rappelle que le président ainsi que les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret ; que les scrutateurs sont élus au scrutin de liste de même que leurs suppléants. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Résultat du vote:

Bulletins délivrés	65
Bulletins rentrés	65
Bulletins nuls	2
Majorité absolue	32

Mme Nicole Divorne est élue Présidente du Conseil communal pour l'année 2012-2013 avec 56 suffrages.

Bulletins blancs	4
Voix éparses	3

M. Vincent Keller - 2

Mme Nathalie Kocher - 1

Mme la Présidente félicite Mme Nicole Divorne pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Mesdames et Messieurs,

Je voulais vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. A ce stade, je me réjouis encore de découvrir cette fonction et de me mettre au service du Conseil communal. Merci beaucoup.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

A vous, bien chère Madame Divorne,

Je tiens à vous féliciter de votre brillante élection. Tout d'abord, je m'exprime en mon nom personnel. Nous avons passé la 1^{ère} année de la législature ensemble au sein du Bureau du Conseil où j'ai appris à vous connaître. J'ai eu un grand plaisir de voir que vous êtes une femme douce, calme et posée. Vous avez beaucoup de talent et de l'expérience pour la politique. Je suis convaincu que vous allez mener votre tâche de Présidente du Conseil communal pour le mieux de nous tous. Avec un mari député, vous êtes une famille (j'ose m'exprimer) "politicard". Je prends la parole ce soir car Mme Divorne, vous êtes originaire par alliance du Pays d'En-Haut, d'où je suis également originaire. De ce fait, j'aimerais vous remettre ce soir la plaquette de Château-d'Oex dont vous êtes bourgeoise et dont j'ai eu l'honneur d'être Président du Conseil communal. Sur la 1^{ère} page, vous avez les félicitations pour votre nomination de la part de M. le Syndic, Charles-André Ramseier et Mme la secrétaire communal, Eliane Morier.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe UDC.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

M. Gérard Duperrex a fait partie du bureau cette année. Il a été à deux reprises président de bureau de vote, pour l'élection au Conseil des Etats et l'élection au Conseil d'Etat, et fait partie de nombreuses commissions. Impliqué et disponible, il est membre de la Commission de Gestion et a participé à chacune des vingt séances de celle-ci. Nombre d'entre vous a pu le rencontrer et reconnaître sa courtoisie et son amabilité.

Au nom du groupe UDC, nous avons donc l'honneur de présenter M. Gérard Duperrex à ce poste.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du vote:

Bulletins délivrés65
Bulletins rentrés65
Bulletins nuls0
Majorité absolue33

<p><u>M. Gérard Duperrex</u> est élu vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013 avec 42 suffrages.</p>

Bulletins blancs	19	
Voix éparses	4	
		Mme Rosana Joliat - 1
		M. Eric Aeschlimann – 1
		M. Jean Ziegler – 1
		M. François Hollande - 1

Mme la Présidente félicite M. Gérard Duperrex pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Cher public,*

Je vous remercie de tout mon cœur pour mon élection de 1^{er} vice-président. Je peux constater que vous m'avez apporté toute votre confiance sur cette nomination et je ferai tout ce que je peux, au plus près de ma conscience, pour le bien de la Commune de Renens comme je l'ai fait par le passé. Merci

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au parti socialiste.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Chers Collègues,

Effectivement le parti socialiste présente M. Michele Scala, à la deuxième vice-présidence. M. Michele Scala est, comme vous le savez, Président du parti socialiste de Renens depuis 2010, il fait également partie de la Commission des Finances. Il est enseignant, père de deux enfants majeurs et fait de la politique depuis environ vingt ans. Il a déjà été président mais du Conseil communal de Vallorbe en 1998. Il a également épaulé M. Pierre-Yves Maillard de 2000 à 2004 dans la fonction de vice-président du parti socialiste vaudois. Vous savez également que M. Michele Scala est un sportif ayant un grand sens de l'équipe. Je vous invite donc à voter afin que M. Michele Scala devienne 2^{ème} vice-président. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du vote:

Bulletins délivrés65
Bulletins rentrés65
Bulletins nuls0
Majorité absolue33

M. Michele Scala est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013 avec 52 suffrages.

Bulletins blancs	6	
Voix éparses	7	
		Mme Nathalie Kocher – 2
		Mme Victoria Ravaioli - 2
		Mme Patricia Zürcher - 1
		M. Christophe Kocher - 1

Mme la Présidente félicite M. Michele Scala pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **Mme Michele Scala, PS**

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs du Conseil communal,

J'aimerais vous remercier pour la confiance qui m'a été accordée et je tâcherai de faire au mieux, au plus près de ma conscience. Merci beaucoup.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature cette fonction revient aux groupes des Verts et du PLR.

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu la candidature de Mme Gisèle Martin pour le groupe PLR et la candidature de Mme Irène Frei-Premet pour Les Verts.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Irène Frei-Premet et Gisèle Martin sont élues scrutatrices du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Mme la Présidente félicite les scrutatrices pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature cette fonction revient aux groupes Fourmi rouge et Les Verts.

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu la candidature de Mme Verena Berseth pour le groupe Fourmi rouge et la candidature de Mme Myriam Coleman pour Les Verts.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Verena Berseth et Myriam Coleman sont élues scrutatrices suppléantes du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Mme la Présidente félicite les scrutatrices suppléantes pour leur élection.

11 Préavis N° 14-2012 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie

Mme la Présidente prie M. Didier Vienet, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Didier Vienet, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mardi 3 avril 2012, à 19h00 au Centre Technique Communal (CTC).

Tous les membres sont présents. Il s'agit de :

Mmes Simone SZENYAN, Gisèle MARTIN, Nicole HAAS TORRIANI,

MM. Xhevat GASHI, Jacques BERTHOUD, Jérôme TENDON, Michele SCALA et Didier VIENET, rapporteur.

Mme Tinetta MAYSTRE et M. Jean-François CLEMENT représentent la Municipalité, accompagnés de M. SARDA, chef de service des travaux et M. PORQUEDDU, ingénieur du bureau d'études RIBI.

Le président ouvre la séance. Il précise que ce préavis fait suite au préavis N°3-2011 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline » et donne la parole aux représentants de la Municipalité.

Présentation du projet

Mme Maystre rappelle que ce collecteur intercommunal est la propriété de 5 communes (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Saint-Sulpice et Renens), réunies sous le nom de l'Entente intercommunale Mèbre – Sorge pour en assurer la gestion. Dans un souci d'assurer sa pérennité pour les générations à venir, un PGEEI (plan général d'évacuation des eaux

intercommunales) a été élaboré pour définir les travaux de maintenance à réaliser, ceci pour les 15 prochaines années, soit un montant total de CHF 6'190'000.-.

M. Porqueddu rappelle quelques données importantes relatives à ce collecteur, notamment sa construction en 1965, le fait qu'il évacue les eaux usées d'un bassin de population de 60'000 habitants, ceci sur une distance de 11 kilomètres, jusqu'à la STEP lausannoise de Vidy.

Ce collecteur est composé de 3 branches distinctes, soit :

- canalisation Mèbre
- canalisation Sorge
- canalisation Chamberonne.

Sa valeur à neuf est estimée à CHF 30'000'000.-.

Le préavis concerne le secteur 3 défini dans le PGEEI, composé d'une canalisation de 80 cm de diamètre dans la zone supérieure et 90 cm dans la zone avale.

Les réfections vont porter sur l'étanchéité du tronçon, la consolidation ponctuelle de la banquette avec la création d'une chambre et sa protection face à l'environnement (un seul saule devra être abattu).

Les travaux préparatoires avant l'intervention sont importants car il faut assurer l'écoulement des eaux usées. Des canalisations provisoires devront être installées afin de dévier les eaux.

Un film relatant l'inspection caméra a été présenté à la commission. Celle-ci a pu constater les dégâts à l'intérieur de la conduite, notamment au niveau des joints entre tuyau. Des racines d'arbres se sont développées depuis l'extérieur vers l'intérieur du tube. L'étanchéité n'est plus garantie. Les eaux usées peuvent infecter la Mèbre.

La technique de réhabilitation est la même que pour le précédent tronçon (secteur 7 – Mouline), soit la mise en place d'une gaine d'environ un centimètre d'épaisseur.

Aspects financiers

M. Jean-François Clément explique que le fonds existant dans les comptes de l'Entente a permis de financer les deux premières tranches de travaux et d'autres travaux urgents. Aujourd'hui, ce fonds est épuisé et il est nécessaire d'assurer le financement des travaux par les communes.

Pour Renens, un fonds affecté est prévu à cet effet et se monte, selon les comptes 2010, à CHF 12'300'00.-. Le montant de ce préavis sera prélevé sur ce fonds. Concrètement, Renens paye sa part des travaux. Ceci est considéré comme un investissement, amorti par un prélèvement au Fonds affecté « Réseau d'égout et ouvrages d'épuration ».

Il précise que, au vu des travaux à financer ces prochaines années, découpés en 17 secteurs, et des autres travaux d'entretien sur le réseau communal, le prix du m3 facturé aux habitants devra probablement être revu.

Questions

Un commissaire s'étonne de ne pas voir apparaître la commune de Jouxens-Mézery dans l'Entente. Il est précisé que cette dernière ne fait pas partie des communes propriétaires mais des communes utilisatrices et qu'une taxe de transit de 9,5 cts par m3 d'eau est perçue.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas opportun de réunir les commissions des communes membres de l'Entente afin d'éviter la répétition des présentations. Il est répondu que seules trois communes doivent présenter un préavis. Pour les deux autres communes, les montants sont moins importants et restent de compétences municipales.

De plus, lorsqu'une telle solution a été retenue, certaines communes ont vécu de mauvaises expériences.

Les questions étant épuisées, les représentants de la Municipalité se retirent.

La discussion n'est pas demandée et les commissaires acceptent les conclusions du préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 14-2012.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt la discussion et demande à M. Didier Vienet de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 14-2012 de la Municipalité du 19 mars 2012,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie), sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens.

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 390'000.- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 118'443.-, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffre 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.062 "Collecteur intercommunal Mèbre Préfaully-Blancherie".

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission.

12 Préavis N° 15-2012 – Adoption du plan de quartier équivalant à un permis de construire P34 "La Croisée II"

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT**

Suite à mon intervention au point N° 7 de l'ordre du jour, je tiens à représenter rapidement la proposition que notre commission prenne en charge le traitement du préavis N° 15-2012 sur la Croisée. Ce préavis est clairement lié à l'urbanisme et depuis le début de ses activités en tant que commission permanente, la CUAT a de nombreuses fois travaillé sur ce sujet ainsi que sur ses liens avec les autres grands chantiers d'urbanisme de la Commune. Il est par contre évident que le(s) prochain(s) préavis sur la Croisée, qui devrai(en)t aborder les aspects liés au subventionnement, au cautionnement et plus tard, s'il n'y a pas de modifications majeures du projet, à l'infrastructure scolaire, devra(ont) être pris en charge par une commission ad hoc.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le Conseil accepte que ce préavis soit traité par la CUAT.

13 Préavis N° 16-2012 – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Place de la Gare

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Je souhaiterais que la Commission puisse traiter deux questions à propos de ce préavis qui n'ont pas été développés dans le préavis. Premièrement, cela serait intéressant de faire un lien avec les travaux de la Gare; savoir dans quelle mesure cette mise en séparatif est en lien avec les travaux de la Gare. Deuxièmement, qu'elles seront les conséquences pour les commerçants. Je dois préciser que j'habite à la Place de la Gare et ayant des contacts avec les commerçants de la rue, ces derniers vont certainement, dès qu'ils auront connaissance que des travaux sont prévus, me poser des questions. J'aimerais donc savoir si vous avez réfléchi aux conséquences pour les petits commerces de la Place de la Gare. Merci

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente, clôt la discussion.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 16-2012 sera présidé par le parti UDC. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

UDC : M. Gérard Duperrex Président-rapporteur

Parti socialiste : Mme Brigitte Rohr
M. Didier Vienet

Fourmi rouge: Mme Simone Szenyan-Reymond
M. Rémy Petitpierre

PLR: Mme Dominique Perret
M. Jacques Berthoud

Les Verts : M. Gashi Xhevat

14 Motions, postulats, interpellations.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**
Interpellation concernant l'introduction de la taxe au sac

La Commune de Renens, comme une large part du Canton de Vaud et suivant l'exemple de la majorité du reste de la Suisse, a décidé récemment d'introduire la « taxe au sac » pour les déchets ménagers.

Cette mesure, si elle soulève de nombreuses questions quant à sa mise en place, est une avancée importante, car elle consacre, au niveau de la population, le principe du pollueur-payeur. Ce principe est inscrit dans la loi suisse et a été confirmé par un arrêt du Tribunal Fédéral de juillet 2011.

Ce principe permet, d'une part une forme de justice écologique (celui ou celle qui trie, produit peu de déchets et fait attention est récompensé pour son effort), il permet également une réduction importante (de l'ordre d'un tiers environ) de la production de déchets ménagers non-triés, qui ne sont pas une ressource formidable contrairement à ce que nous avons pu entendre auparavant.

Une question sensible régulièrement soulevée est celle de l'usage de l'argent ainsi récolté. Doit-il être rendu à la population ? Doit-il être utilisé par la Commune ? Sans nous prononcer ici de façon précise, nous souhaitons mettre l'accent sur la nécessité d'un usage juste, efficace et bien compris de cet argent.

Juste, car il n'est pas souhaitable qu'un mécanisme favorise l'une ou l'autre des couches de la population.

Efficace, car il s'agit de ne pas s'éloigner des objectifs de cette mesure : réduire la quantité de déchets. Il ne s'agit pas ici de faire autre chose avec cette taxe que ce à quoi elle sert.

Bien compris, car la population doit pouvoir comprendre facilement quel usage sera fait de cet argent, qu'il soit redistribué ou non, et partager ce choix.

L'effort écologique concerne tout le monde et chacun doit pouvoir se l'approprier. Une redistribution unitaire «par tête» semble la plus simple, car elle responsabilise chaque Renonais et lui permet de trouver un intérêt économique à un comportement responsable.

Enfin, il s'agit de mettre un effort particulier sur l'information à la population et sur un système de tri plus complet, avec des collecteurs plus nombreux et mieux répartis sur le territoire communal. Il n'est pas pensable de demander aux habitants de faire un effort, si les autorités communales ne les y accompagnent pas.

En conséquence, le groupe des Verts de Renens souhaite poser quatre questions à la Municipalité :

- 1. Quels sont les mécanismes étudiés pour rendre ou utiliser l'argent ainsi récolté ?*
- 2. Une consultation est-elle prévue pour déterminer cet aspect et pour en faciliter la compréhension et l'acceptation auprès de la population ?*
- 3. Quelle information est prévue pour accompagner ce nouveau système ?*
- 4. Un système de récupération et de tri plus complet est-il prévu (nouveaux collecteurs, nouvelles poubelles, etc.) ?*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Interpellation: Avec l'introduction de la taxe au sac sur le principe du "pollueur-payeur", la Municipalité entend-elle diminuer proportionnellement les impôts ordinaires ?

Au cours du mois d'avril, la presse nous a appris dans des articles qui ne sont visiblement pas passés inaperçus que plus de 200 communes vaudoises s'apprêtaient à introduire la notion du "pollueur-payeur" pour le ramassage des déchets ménagers. La mise en œuvre de ce nouveau type de perception du prix de l'élimination des déchets est prévue par l'encaissement d'un émolument de CHF 2.- par sac de déchets. La Commune a elle-même mis en place un groupe de travail Gestion des déchets pour répondre à cet objectif.

En principe, la perception de cette taxe doit permettre la prise en charge et l'élimination des déchets ménagers, mais elle ne doit en aucun cas être une source de revenus pour les collectivités publiques et entrer dans les recettes ordinaires de la Commune.

Questions à la Municipalité :

- 1. Comment et quand la Municipalité va-t-elle rétrocéder la part de l'impôt ordinaire relative à l'introduction d'une taxe sur l'élimination des déchets ménagers ?*
- 2. La Municipalité peut-elle garantir que le contribuable ne sera pas doublement taxé lors de l'élimination de ses déchets ménagers ?*

Je vous remercie.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette intervention

M. Raymond Gauthier, Les Verts

Sans répéter ce que je viens juste de dire mais pour rebondir sur les propos de M. Stéphane Montabert, la question de la rétrocession par l'impôt pose cette question de la justice de cette taxe. A savoir qu'elle est payée par tout le monde de façon égale mais que par contre l'impôt touche les gens en fonction de leur revenu; cela revient finalement à prendre plus d'argent à ceux qui paient moins d'impôt et à en donner plus à ceux qui en payent plus.

Je précise que je serais également opposé à titre personnel à une mesure qui favoriserait d'autre couche de la population. Je pense que cette mesure a un but écologique, elle n'a pas un but social, elle n'a pas un but de concurrence fiscale, elle a un but écologique et je pense qu'il faut rester sur cette objectif-là et avoir une mesure qui soit juste pour tout le monde. C'est-à-dire que chaque personne de Renens, indépendamment de son revenu, touche ou paie la même chose, mais pas par rapport à son revenu.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Je vais tacher de répondre tant à M. Raymond Gauthier, à M. Roland Divorve, qu'à M. Stéphane Montabert aux questions sur cette problématique en ayant déjà répondu sur le déroulement au niveau de l'autorité législative, c'est-à-dire que vous aurez un préavis.

M. Gauthier, pour les questions deux et trois relatives à l'information; il est évident que nous allons fournir des informations précises tant au Conseil communal qu'à la population, pour ce faire nous avons différents biais d'information. En ce qui me concerne et sans m'avancer, je pense qu'une séance pourrait être organisée avant une séance du Conseil communal ou lors d'une soirée. C'est à voir avec le Bureau mais nous sommes à disposition pour vous informer, vous avez absolument raison de demander cela. Cela allait aussi dans le sens de ce qui a été demandé par M. Roland Divorve.

Concernant la problématique du "pollueur-payeur", il est vrai que cela s'interprète à deux ou trois niveaux différents; la loi sur la protection de l'environnement stipule que toutes personnes produisant du déchet doit en financer son élimination. Dans ce sens-là, le pollueur-payeur OK, par contre dans le sens de dire "je paie pour avoir le droit de polluer", là, je ne suis pas d'accord. En ce qui concerne les déchets, le meilleur déchet, Mesdames et Messieurs, est celui qui n'est pas produit; c'est comme la consommation de l'énergie, c'est d'abord les économies. Ensuite, au niveau des déchets, nous chercherons à recycler le déchet, c'est-à-dire le bois, avant de le brûler nous essayerons de le retransformer en bois. Ensuite, il y a la valorisation qui consiste à faire de la chaleur par exemple et si nous n'y arrivons pas ce sera le stockage en lieu sûr; c'est ce qui se passe par exemple avec le verre issu des néons, nous devons d'abord séparer le mercure et le stocker en lieu sûr.

Concernant la valorisation des déchets, nous le faisons déjà, nous recevons CHF 80.- par tonne de papier/carton et CHF 20.- par tonne de verre blanc et verre brun. Pour le verre vert nous ne recevons rien mais ne nous coûte pas non plus CHF 240.- la tonne comme c'est le cas pour les déchets non triés. Le coût global de la gestion des déchets est de CHF 3'100'000.- et ce qu'il rapporte est de l'ordre de CHF 250'000.- comme vous pouvez le savoir M. Roland Divorve étant vous-même à la commission des finances. Ce n'est donc pas un produit en tant

que tel mais si valorisons et trions mieux nos déchets, nous allons réduire les coûts et rester dans les revenus que nous avons actuellement.

Concernant le principe qui a été adopté et communiqué par la Municipalité, nous avons adhéré au principe, comme les autres communes, d'avoir un sac, une couleur, un prix, une région. C'est ce concept-là qui suit la loi fédérale et le prix du sac a été fixé à CHF 2.- pour deux raisons. Premièrement, car c'est le prix moyen pratiqué dans toute la Suisse et deuxièmement car ce montant correspond au prix du sac fixé par nos collègues vaudois qui ont déjà la taxe au sac, je pense notamment au Nord, à la région d'Yverdon qui a instauré cela l'année passée.

Pour revenir à la restitution, les CHF 2.- ne couvrent pas ce que la loi exige et c'est pour cela qu'il faudra mettre en place une taxe forfaitaire, ceci pour appliquer la loi. La loi ne stipule pas si nous devons rétrocéder ou non ou si nous devons modifier la fiscalité. La loi ne dit rien à cela, c'est une prérogative purement communale. Ce qui ressort de cette loi est que nous devons adapter notre fiscalité, donc nous devons créer une taxe affectée.

A l'heure actuelle, nous recevons beaucoup d'information avec nos partenaires. Nous vous ferons part des questions fréquentes que nous avons entendues lors des nombreuses visites que nous avons effectuées dans les différentes communes. Ces documents, que nous mettrons à votre disposition, répondront probablement à vos interrogations.

Concernant la Municipalité, comme mentionné par M. Stéphane Montabert, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe de travail doit faire son travail: faire des propositions et prendre une décision que nous vous communiquerons. Au jour d'aujourd'hui, je suis incapable de vous dire ce que nous allons faire: modification de la fiscalité ou non, rétrocession ou non. La seule chose que je peux vous dire est que nous n'allons pas traîner avec cela car il y a un arrêté d'imposition qui arrive.

Je reste évidemment à votre disposition pour toute autre question, mais je crois qu'effectivement une séance d'information avec le concept global est nécessaire. Merci.

M. Raymond Gauthier, Les Verts

Je tiens d'abord à vous remercier pour cette réponse très complète. Reste encore la question de savoir s'il y aura une consultation publique avant de faire ce choix et celle de savoir si on va améliorer la façon de collecter et de trier; si il y aura plus de collecteurs, plus de poubelles de tri, etc. afin de faciliter la vie des gens.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

A l'heure actuelle étant donné que tout le monde n'est pas d'accord il y aura probablement une consultation qui pourrait être imaginée.

En ce qui concerne l'augmentation des moyens de tri, là-aussi nous en reparlerons. Sachez simplement qu'il y a un montant annuel de CHF 100'000.- qui est mis à disposition pour améliorer la possibilité de tri, via des containers enterrés, des containers ou des poubelles. Nous essayons évidemment d'apporter des améliorations chaque fois que nous le pouvons.

Maintenant faire des petits éco-points avec des petites poubelles à fer blanc, et notamment le PET comme cela est souvent demandé?

Le PET est une mauvaise affaire, car le PET est géré par PET-Recycling. Chaque fois que vous achetez du PET vous payez pour son élimination et c'est PET-Recycling, qui est chargé, au niveau suisse, de collecter et de valoriser ce déchet en fabriquant, en principe, des textiles avec. Le problème est que cette société ne joue pas très bien le jeu parce qu'elle devrait venir dans les commerces chercher le PET. Toutefois, PET-Recycling se cantonne à venir dans les déchetteries et les poubelles communales. Etant donné que nous avons du PET qui traîne un peu partout, nous mettons des moyens de traitement. Mais de fait, nous n'aurions pas besoin de le faire et avec plusieurs communes nous avons pris la décision d'écrire à PET-Recycling, pour leur demander soit de partager les recettes, puisque nous participons au tri du PET, soit qu'il fasse leur travail correctement. J'espère avoir répondu à votre question relative aux moyens de tri.

15 Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Patricia Zürcher, PS**
Relative à l'association de quartier "Cœur de Ville"

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai le plaisir ce soir de vous annoncer la naissance d'une nouvelle association de quartier appelée Cœur de Ville.

Cette association a vu le jour le 1^{er} février 2012 et elle compte déjà une bonne trentaine de membres, tous habitants de la Place du Marché ou des rues avoisinantes qui constituent le cœur de notre Ville.

Très vite, nous avons pu réunir des représentants des différentes rues et îlots visés, mais aussi des personnes d'âges et d'horizons très divers, et cette diversité nous réjouit beaucoup.

Nos premières réunions se sont tenues dans les locaux de Globlivres et du CRA, et cette collaboration avec les institutions culturelles du centre-ville correspond à l'un des buts centraux que nous nous sommes fixés dès le départ.

En effet, l'association a pour but de contribuer activement au développement d'une meilleure cohabitation des habitants du quartier concerné et d'une animation conviviale du centre-ville.

Pour ce faire, l'association prévoit

- *d'organiser des manifestations festives et culturelles pour ses habitants,*
- *de présenter des projets susceptibles d'accroître la qualité de vie dans le quartier, mais aussi*
- *de collaborer avec d'autres personnes et institutions poursuivant des buts analogues, et enfin*
- *de servir d'organe d'information entre la Municipalité et les habitants du quartier, en dialoguant de manière constructive avec les autorités.*

Nous envisageons également de collaborer avec les commerçants du centre-ville pour certains de nos projets.

Lors de notre première assemblée de quartier, qui s'est tenue le 4 avril 2012, nous avons proposé à la bonne vingtaine de personnes présentes de participer à un atelier de réflexion sur les besoins, les envies, les préoccupations et les idées d'amélioration de chacun. Ce « marché aux idées », qui s'est tenu sous la forme de grands panneaux thématiques sur lesquels chacun-e pouvait inscrire ses propositions et remarques diverses, a très bien fonctionné et nous a permis de dégager les grandes lignes pour notre action à venir.

Les propositions récoltées peuvent être regroupées en cinq grands thèmes :

- 1) L'aménagement/équipement du centre-ville, régulation trafic, vitesse, stationnement...*
- 2) La cohabitation et la sécurité au centre-ville (usage place du Marché, vivre ensemble)*
- 3) L'entraide et la solidarité (site Internet proposant de l'entraide, des débats, et des échanges de services)*
- 4) L'animation (Fête de quartier, animation du Square, rencontres intergénérationnelles)*
- 5) Divers (amélioration de la gestion des déchets,...)*

Des groupes de réflexion et de coordination sur chacun de ces cinq thèmes ont été constitués et pourront servir de relais notamment entre les habitants et les autorités concernées.

Et comme il a été question ce soir au Conseil du mandat de Rel'aids destiné à faire évoluer la situation sur la place du Marché, il me paraît intéressant de vous dire deux mots encore de ce qui s'est dit et fait sur ce thème-là lors de nos deux dernières réunions Cœur de Ville.

En effet, la cohabitation des habitants de la place du Marché et des divers usagers de la place est un des thèmes qui a suscité un grand intérêt chez nos membres.

Nous tenons tout d'abord à vous informer que deux personnes de la section Rel'aids étaient présentes lors de nos deux dernières réunions et qu'elles ont participé activement à la discussion sur la place du Marché. Elles ont pu entendre ainsi les habitants présents et prendre note de leurs idées et remarques.

Ensuite, il est ressorti des discussions suscitées les propositions suivantes :

- Certains membres de l'association de quartier seraient prêts à participer activement, dans le cadre de l'action de Rel'aids, à l'amélioration de la situation sur la place du Marché.

Parmi les propositions concrètes recueillies figuraient celle d'aller à la rencontre des « habitués » de la place, ainsi que celle de constituer un groupe de « médiateurs de rue » qui associerait les habitants intéressés.

Cet axe de réflexion comporte également un volet « aménagement/équipement » que nous transmettrons volontiers à la Municipalité (amélioration de l'éclairage des rues et des petites cours pour éviter le trafic, meilleure signalisation des W-C publics, ...).

J'espère avoir su, par ces quelques mots, restituer l'effervescence de ces premières rencontres aussi chaleureuses que prometteuses, et vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je souhaiterais, au nom de tous mes collègues de la Municipalité, réagir à l'intervention de Mme Patricia Zürcher en la remerciant et ne remerciant cette association de quartier de se réunir, de faire des propositions. Cela touche vraiment tous les domaines, l'urbanisme, les déchets, la culture, la sécurité, le social, l'ensemble des problèmes qui peuvent se poser sur un lieu emblématique comme la place du Marché. Cela concerne de nombreux services, g groupes de travail, par ex. l'Observatoire de la Sécurité, ou les démarches que nous avons avec les commerçants. Pour tout ça, nous cherchons des interlocuteurs. Il y a plusieurs comités de quartier à Renens qui existent, Sur-la-Croix, Florissant qui font également des animations, qui animent leur quartier. Cela est extrêmement positif et remarquable que des habitants s'engagent et nous transmettons votre existence et votre projet au niveau politique de la Municipalité ou dans nos services qui sont à votre disposition pour vous rencontrer. Nous penserons aussi à vous contacter lors de projets particuliers. Dans tous les cas, merci pour cet engagement.

- **Question de Mme Betty Forestier, PLR**
Concernant le Tour de Romandie 2013

Selon les journaux, une étape du Tour de Romandie se déroulera à Renens en 2013.

Qui a pris cette décision ?

Est-il exact que cela coûtera CHF 100'000.- à la Commune ?

Si non, combien cela coûtera-t-il et qui paiera la facture ?

Quelles peuvent-être les retombées financières d'une telle manifestation sportive pour Renens ?

Pour mémoire, nous n'avons aucune infrastructure hôtelière à offrir et surtout, nos finances ne sont pas florissantes.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Voici une première réponse à vos questions auxquelles nous répondrons plus précisément ultérieurement. C'est une initiative qui a été prise au niveau de toutes les Communes de l'Ouest Lausannois et non une initiative de la Ville de Renens. La suggestion est venue de M. le Préfet et a été reprise par l'ensemble des syndics des communes de l'Ouest Lausannois. Le coût évoqué me paraît trop élevé; nous sommes partis à mon souvenir sur un coût plus bas, qui sera donc réparti entre les huit communes du district de l'Ouest lausannois.

Nous pouvons aimer ou non le cyclisme, personnellement dans ma culture d'enfance, j'ai vu dans ma Ville des étapes du Tour de Romandie, c'était souvent des événements sportifs importants bien sûr, mais aussi publics importants. Pour l'Ouest Lausannois, qui est un district nouveau et dont nous marquerons cet automne sa création, l'ensemble des syndics ont jugés que ce n'était pas inintéressant pour notre région d'accueillir dans le district et, à Renens le chef-lieu, une étape du Tour de Romandie.

Mais nous vous répondrons précisément sur les coûts et sur les retombées diverses qui toucheront l'ensemble de la région. Des retombées qui ne sont pas seulement des retombées hôtelières, mais des retombées en terme d'image, et pour l'ensemble des commerces locaux. C'est en tout cas ce qu'ont estimé l'ensemble des syndicats ainsi que M. le Préfet.

- **Question de M. Raymond Gauthier, les Verts**
Au sujet de la cérémonie de fin d'année

Mesdames et Messieurs,

Je vais me faire le conseiller communal relai d'une question posée par certains Renanais qui m'ont demandé de la lire ici lors de la séance du Conseil communal.

Le 05 juillet prochain aura lieu la cérémonie des promotions pour les élèves de 9^{ème} ayant réussi leur certificat de fin de scolarité obligatoire. Cet événement est d'une grande importance pour les diplômés et leurs familles. Elle marque la fin de l'école obligatoire, l'entrée de le monde professionnel pour les uns, le début des études supérieures pour les autres. Dans tous les cas, c'est un moment festif et unique qui célèbre une étape importante dans la vie de ces jeunes et de leurs familles.

A cause de la capacité limitée de la salle de spectacles, les familles ne recevront toutefois qu'une invitation pour 2 personnes pour assister à la cérémonie. Ceci signifie que pour la plupart des familles, les frères et les sœurs et les autres membres proches ne pourront pas se joindre à la fête. Cette limitation s'explique facilement: les élèves et les enseignants sont déjà nombreux et la salle n'est pas extensible à souhait. Mais quel dommage! Ne pas pouvoir partager avec son frère, sa sœur, son petit-fils ou petite fille un moment aussi important. D'autant plus que, contrairement à d'autres villes ou communes, Renens a renoncé à organiser depuis plusieurs années une fête ou un cortège à la fin de l'année scolaire. C'est donc la seule occasion donnée à nos jeunes concitoyens et à leur famille de fêter, en lien avec la Commune, l'aboutissement de leurs années de scolarité.

L'école et la Commune ont-elles examiné d'autres alternatives pour permettre aux familles des élèves d'assister à la cérémonie des promotions de fin de scolarité? Comme par exemple, dédoubler la cérémonie: soit en deux soirées, soit en organisant une cérémonie l'après-midi et une deuxième en soirée? Augmenter la capacité de la salle de spectacles en montant une tente? Installer une tente sur la Place du Marché? ou autre?

Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

La question de l'organisation des promotions scolaires est une question qui revient chaque année. La salle de spectacles est évidemment petite et les invitations qui sont envoyées pour chaque élève sont au nombre de deux et pas plus.

Cela fait maintenant de nombreuses années que cela se passe comme cela. Vous me direz que nous pourrions changer mais cela implique les suggestions que vous avez faites, notamment de dédoubler la cérémonie. L'établissement scolaire secondaire y a pensé, nous y avons réfléchi au sein du conseil d'établissement précédent et finalement, le fait de

dédoubler impliquerait que nous dédoublions aussi au niveau des élèves. Cela veut dire qu'il faudra répartir, mais comment? En disant que nous fêtons les VSO une fois puis les VSG et VSB une 2^{ème} fois. Là je crois que le Conseil communal crierait parce que cela ne serait pas normal de faire comme cela. Sinon, établir une cantine à l'extérieur? Cela demanderait une sonorisation conséquente puisqu'il faut que ceux qui sont à l'extérieur puisse entendre ou voir ce qu'il se passe à l'intérieur. De plus, il faut monter la cantine donc cela à un prix, des coûts.

Ceux qui autour de cette table ont des enfants et ont assisté à ce type de cérémonie ont fait la fête ensuite en famille. Mais la question s'est posée et je crois que nous n'arriverons pas à trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

Mme Rosana Joliat, PLR

Je reviens sur ce que Mme Myriam Romano vient de dire. Effectivement l'année passée au conseil d'établissement nous avons déjà parlé des promotions, j'avais juste un peu soufflé que nous avons une magnifique salle qui pouvait accueillir des spectacles: la salle de l'Odyssée sur le site de Malley. Malheureusement cette salle est sous-exploitée. Pourquoi ne pas utiliser aussi cette piste pour agrandir nos promotions?

Réponse de Mme Myriam Romano, conseillère municipale

Cette une excellente suggestion, simplement le coût de la location est prohibitif. Même si nous payons en partie les frais d'exploitation avec Prilly et Lausanne, la salle de l'Odyssée ne nous est pas prêtée gratuitement; nous devons payer une location.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**
au sujet des 10^{ème} assises de l'immigration

Je souhaiterais mentionner la tenue des 10^{ème} assises de l'immigration qui auront lieu le samedi 09 juin prochain entre 08h30 et 16h00. Cette année elles se tiendront à la salle de spectacles de Renens et le thème de cette journée sera "Quelle diversité pour l'école?". Vous pouvez vous inscrire à ces assises. En cas d'intérêt, vous trouverez des dépliants sur la table des rapporteurs.. Vous pouvez également consulter le programme et vous inscrire via le site Internet de la Commune qui dévie sur le site du Canton pour cet objet. Je mentionne également que vous avez toutes et tous reçus le rapport d'activité 2011 de la commission d'intégration suisse/étranger dont je vous souhaite une bonne lecture.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**
(toujours au sujet de la cérémonie de fin d'année)

Madame Romano, vous dites que c'est trop cher, mais quel est le prix de cette salle de l'Odyssée.

Réponse de Mme Romano, Conseillère municipale

La dernière fois que j'ai entendu un prix, c'était pour la rediffusion des matchs pour l'Eurofoot et de tête, c'était CHF 12'000.-.

Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Est-ce que c'est trop cher pour une telle cérémonie? Tout est trop cher, bien sûr, mais le fait d'avoir quelque chose de correct, de festif et non que cela soit ristrette est important pour les enfants de Renens. Actuellement, nous donnons aux enfants une image absolument minimaliste de la Commune. Ils vont payer notre AVS, nous pouvons bien leur faire une fleur à ce niveau.

Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Je comprends bien la problématique et le souci de pouvoir convier tout le monde à cette belle cérémonie, mais la salle de spectacles à la place qu'elle a, les enseignants qui sont invités sont les enseignants du primaire et du secondaire puisque c'est une volonté des établissements de faire en sorte qu'ils soient là puisqu'ils ont vu grandir la plupart de ces élèves.

Maintenant nous pouvons reprendre le sujet au sein du conseil d'établissement dont vous faites partie, Mme Frei-Premet, pour les promotions 2013, vu que les promotions 2012 sont déjà en préparation.

Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Je trouve que lorsqu'un problème revient année après année que ce n'est pas un argument pour dire que cela doit continuer. Au contraire, on pourrait prendre en compte cette problématique.

Mme Myriam Romano, Conseillère municipale

Ce problème n'est relevé que maintenant au sein du Conseil. Nous n'en avons pas entendu parler les 5/6 dernières années.

M. Madi Keita, PS

J'ai une proposition: que chaque conseiller communal donne deux jetons de présence, la salle pourrait dès lors être louée et les familles pourraient assister à cette cérémonie.

La parole n'étant plus demandée n'étant plus demandée **Mme la Présidente** clôt la séance du Conseil.

Nous arrivons au terme de cette 8^{ème} séance du conseil communal de l'année 2011-2012.

*Le prochain conseil aura lieu ici même **le jeudi 21 juin 2012 à 19h00.***

N'oubliez pas de nous retourner vos inscriptions pour la sortie du 23 juin et pour le repas d'après le prochain conseil.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée dans vos foyers et une bonne fin de soirée.

Comme ce soir, c'était une soirée d'élection et qu'il y a des personnes à fêter, je vous propose que nous nous retrouvions pour un petit moment convivial en bas pour ceux qui ont envie de les féliciter et autre.

Bonne fin de soirée et merci de votre attention.

Clôture de la séance à 22h30

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet